



CR réunion du Conseil Municipal du 20 05 2015

Secrétaire de séance : ROCHER Christine

Commune
FROLOIS

Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
ANDRE	Jean-Christian	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CLAUDEL	Solange	✓		
COLIN	Claude	✓		
DELHAY	Sylvie			<u>ROISIN Jérôme</u>
DUEZ	Catherine			<u>ANDRE Jean-Christian</u>
EUSTACHE	Marie-Hélène	✓		
HARDEL	James	✓		
LARDIN	Dominique	✓		
LOUVET	Cécile			<u>HARDEL James</u>
PETIT	Jérôme	✓		
RENAUD	Olivier	✓		
ROCHER	Christine	✓		
ROISIN	Jérôme	✓		
URION	Michel	✓		

ORDRE DU JOUR :

1. DCM vente de terrain
2. DCM subvention
3. Information par l'association des Maires concernant l'accessibilité aux bâtiments communaux
4. Questions diverses

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1. ACHAT TERRAINS MULLER

Monsieur le Maire expose que suite à la vente de terrains appartenant à Monsieur Edmond MULLER au profit de la société SAFLOR, pour la réalisation d'un lotissement de 7 parcelles « dit Les Pointes », la commune de Frolois a exigé d'élargir l'espace public afin de créer un trottoir plus large (parcelle ZB 112, 91 et 92).

Par ailleurs, SAFLOR a dû à sa charge installer une pompe de refoulement sur la parcelle ZB 110.

Ce lotissement privé est repris par la commune de Frolois et les parcelles citées ci avant doivent devenir propriété de la commune.

Le Maire propose que la commune de FROLOIS se rende propriétaire de ces parcelles pour l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'achat des parcelles ZB 91, 92, 112 et 110 à l'Euro symbolique.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs.

2. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le CAUE a procédé au remboursement d'un montant de 420 € suite à une erreur de virement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** le remboursement de 420,00 €

3. SUBVENTION AU CLUB DU 3^{ème} AGE

Monsieur le Maire expose que lors de l'élaboration du budget, une subvention de 250,00 € a été inscrite pour le club du 3^{ème} âge, alors que celle-ci devait être de 500 €.

Afin de régulariser cette erreur, le Maire propose de prendre une délibération nominative pour que le reste de la subvention puisse être versée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** de verser un montant global de 500,00 € « au club du 3^{ème} âge ».

4. CONTRAT BUREAU VERITAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le BUREAU VERITAS a été consulté pour les vérifications réglementaires des installations techniques de la Commune qui étaient faites par l'APAVE.

La proposition financière étant plus intéressante, le Maire propose de changer de prestataire pour ces contrôles. Le contrat souscrit auprès de l'APAVE a été dénoncé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition du BUREAU VERITAS
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents

5. QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN lève la séance.